Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902076-20251216-2025_127-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 20

DATE DE CONVOCATION :

Le Mardi 09 décembre 2025

Secrétaire de séance :

Françoise Barbier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Délibération N°2025_127

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mr Guy Pennec.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Guy Pennec, Morgane Bicrel, Jean-Michel Ogès, Françoise Barbier, Virginie Bernard, René-François Cornec, Mickaël Désouches, Joëlle Hervet, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Loïc Loison, Michel Martin, Gérard Pirou

Etaient absents : Anne-Laure Baron, Nathalie Jézéquel, Maureen Troadec, Nicolas Ulrich.

Etaient excusés : Éric Georges, Marie-Christine Coz, Claude Poder, Virginie Baz, Laurence Huon, Tanguy Péron, Sylvie Troadec

Ont donné pouvoir : Éric Georges à Virginie Bernard, Marie-Christine Coz à Gérard Pirou, Claude Poder à Morgane Bicrel, Virginie Baz à Mickaël Désouches, Laurence Huon à Guy Pennec, Tanguy Péron à Françoise Barbier, Sylvie Troadec à Joëlle Hervet

OBJET : FINANCES/BUDGET : BUDGET COMMUNE _ Décision modificative N°3

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de la commune voté en date du 25 Mars 2025,

Vu la délibération n° 2025-050 portant décision modificative n° 1, votée en date du 22 mai 2025,

Vu la délibération n°2025-104 portant décision modificative n°2, votée en date du 02 octobre 2025,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise la décision modificative n°3 au budget primitif de la commune telle que proposée ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902076-20251216-2025_127-DE

2025 -BUDGET COMMUNE – DM 3

section de fonctionnement

dépenses				recettes		
63512	Taxes foncières	5 500,00		7067	Redevance, droits périscolaires	-28 028,00
6451	Urssaf	10 000,00		042-722	Travaux en régie	28 028,00
65888	Autres charges	-6 500,00				
6811	Dotation amortissements	11 000,00				
6865	Provision Risques financiers	-20 000,00				
		0,00				**0,00**

section d'investissement

dépenses				recettes		
21321	Immeuble de rapport Maison Santé	305 911,00		1321	Subvention Etat ANS Salle omnisports	193 939,00
2151	Réseaux Voirie	176 613,00		1323	Subvention département	
2188	Autres immo matériel videoprotection	24 400,00			Aménagement RD rue de la Gare	161 613,00
		11 000,00			Vidéoprotection	24 400,00
040-2313	Travaux en régie	-17 809,00			V2 Salle omnisports	140 000,00
040-2315	Travaux en régie	45 837,00		1345	Amendes de police	15 000,00
				28188	Amortissements	11 000,00
		545 952,00				**545 952,00**

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Françoise Barbier

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire,
Guy Pennec

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*